

# NOMENCLATURE DES ACTIVITES PROBAT INGENIERIE

Réf.	ACTIVITE	DEFINITION DE L'ACTIVITE
1	BET VRD, assainissement collectif ou non	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives aux activités de VRD et assainissement collectif ou privatif (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les études pédologiques nécessaires à la réalisation de l'étude,</li> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises dans la spécialité les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul>
2	BET Structure (tous matériaux), couverture étanchéité	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives à la structure, couverture et étanchéité (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>
3	BET Génie Climatique, fluides (chauffage, climatisation, ventilation, électricité courants faibles)	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives au génie climatique et fluides (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• les calculs thermiques réglementaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul>

		dans la spécialité.
4	BET Electricité (courants forts et faibles)	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives à l'électricité (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>
5	BET Acoustique	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives à l'acoustique (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>
6	BET Système de Sécurité Incendie (BET SSI)	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives au Système de Sécurité Incendie (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises les missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>

7	BET Grandes cuisines (Cuisines professionnelles ou industrielles)	<p>Bureau d'études techniques exerçant des missions de maîtrise d'œuvre complète ou partielle dans le domaine exclusif de l'ingénierie tous corps d'état des grandes cuisines, de la restauration collective, ou d'ouvrages similaires destinés à l'agroalimentaire ou aux métiers de bouche tels que laboratoires de boucherie, de boulangerie, ainsi que les installations accessoires à ces activités telles que les blanchisseries industrielles.</p> <p>Sont comprises les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>
8	BET Ascenseurs	<p>Mission d'établissement des spécifications techniques détaillées relatives aux ascenseurs (documents, pièces écrites et plans et/ou suivi de la réalisation technique afférente).</p> <p>Cette mission comporte également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mission de méthode destinée à définir avec les entreprises la méthodologie et les choix de mode constructif pour optimiser l'exécution du ou des lot(s) dont lesdites entreprises sont titulaires,</li> <li>• en phase exécution, la vérification de la conformité des travaux aux spécifications et/ou aux documents d'exécution.</li> </ul> <p>Sont comprises les missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise d'Œuvre</li> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Expertise ou d'arbitrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> <li>• Audits et diagnostics</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>
9	Economie de la construction <b>sans Direction de l'Exécution de Travaux</b>	<p>Mission partielle de maîtrise d'œuvre dans les phases économiques et financières de la conception et de l'exécution des travaux, accomplies dans le cadre ou non d'une équipe pluridisciplinaire, <b>à l'exclusion des plans d'architecte, des études techniques spécialisées, et de la direction de l'exécution des marchés de travaux.</b></p> <p>Cette mission comporte également la participation de l'économiste à l'établissement du CCTP et à la rédaction des marchés de travaux.</p> <p>Est comprise la mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>

10	Economie de la construction <b>avec Direction de l'Exécution de Travaux</b>	<p>Mission partielle de maîtrise d'œuvre dans les phases économiques et financières de la conception et de l'exécution des travaux, accomplies dans le cadre ou non d'une équipe pluridisciplinaire, <b>l'assuré n'exécutant ni les plans d'architecte, ni les études techniques spécialisées.</b></p> <p>Cette mission comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation de l'économiste à l'établissement du CCTP et à la rédaction des marchés de travaux ;</li> <li>• la direction de l'exécution des marchés de travaux.</li> </ul> <p>Est comprise la mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans la spécialité.</li> </ul>
11	Mètreur Vérificateur	<p>Missions orientées vers l'estimation et la quantification en dehors de toutes missions d'économie de la construction.</p> <p>Est comprise la mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans la spécialité.</li> </ul>
12	Architecte d'intérieur <b>sans intervention sur la structure</b>	<p>Mission complète ou partielle de maîtrise d'œuvre comportant la conception (établissement de tous documents, pièces écrites et plans) et/ou le suivi de l'exécution (direction, surveillance, contrôle général des travaux et réception des travaux) pour l'aménagement intérieur, l'agencement des ouvrages et la mise en scène des objets participant de la qualité, de la cohérence et du plaisir d'habiter un espace.</p> <p>Elle peut comporter une activité accessoire de négoce de meubles et d'objets décoratifs.</p> <p>Est comprise la mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans la spécialité.</li> </ul>
13	Architecte d'intérieur <b>avec intervention sur la structure</b>	<p>Mission complète ou partielle de maîtrise d'œuvre comportant la conception (établissement de tous documents, pièces écrites et plans) et/ou le suivi de l'exécution (direction, surveillance, contrôle général des travaux et réception des travaux) pour l'aménagement intérieur, l'agencement des ouvrages et la mise en scène des objets participant de la qualité, de la cohérence et du plaisir d'habiter un espace.</p> <p>Elle peut comporter une activité accessoire de négoce de meubles et d'objets décoratifs.</p> <p><b>[Si intervention sur la structure] : Sous peine de décuplement des Franchises, elle est réalisée en complémentarité des études préalables par d'un BET spécialisé lorsque la mission de l'Assuré nécessite une intervention sur la structure, la couverture et/ou l'étanchéité des ouvrages.</b></p> <p>Est comprise la mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à Maitrise d'Ouvrage</li> <li>• Etudes de faisabilité</li> </ul> <p>dans la spécialité.</p>

14	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO)	<p>Missions d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour les études de faisabilité, l'évaluation, la programmation, la passation des marchés, les choix techniques et/ou architecturaux d'une opération de construction au stade de la conception et/ou de la réalisation, <b>à l'exclusion</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de toute mission de réalisation de la synthèse,</li> <li>• de toute mission de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD),</li> <li>• de toute mission totale ou partielle de maîtrise d'œuvre en phase conception ou suivi/réalisation,</li> <li>• de toute mission de mandataire du maître de l'ouvrage.</li> </ul> <p><b>La mission d'AMO n'a pas pour objet de se substituer à une mission de Maîtrise d'œuvre tous corps d'état de conception et de réalisation.</b></p> <p><b>Cette mission d'AMO ne peut être exercé que dans le cadre d'une opération de construction comportant un ou plusieurs Maître d'Œuvre tous corps d'état, autres que l'Assuré, assumant une mission de maîtrise d'œuvre complète de conception et de réalisation.</b></p>
15	Coordination SPS (CSPS)	Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé instituée par la loi n° 93-1418 du 31/12/1993 et le décret n° 94-1159 du 26/12/1994.
16	Coordination Système de Sécurité Incendie (CSSI)	Mission de coordination des systèmes de sécurité incendie telle que définie par la norme NF S 61-931 de février 2014.
17	Décorateur d'intérieur	Mission de conseil et d'assistance relative aux revêtements de surface et à la mise en scène des objets participant de la qualité, de la cohérence et du plaisir d'habiter un espace, <b>à l'exclusion de toute mission technique sur les ouvrages.</b>
18	Dessinateur/Projeteur	<p>Mission de concrétisation et de description détaillée du projet ou du dossier technique d'un autre concepteur (Architecte, Bureau d'études techniques, Ingénieur conseil) sous forme de documents physiques ou électronique destinés à l'exécution de tout ou partie des travaux utiles à la réalisation d'un ouvrage, en y intégrant les calculs effectués par les ingénieurs d'étude et les solutions techniques éventuellement nécessaires.</p> <p>La mission comporte le cas échéant une fonction d'intermédiation entre les autres concepteurs et les entreprises d'exécution, <b>à condition qu'elle ne se substitue pas, contractuellement ou de fait, à celle du maître d'œuvre d'exécution.</b></p>
19	Détection et/ou Géoréférencement des réseaux	<p>Détection sans fouilles et/ou géoréférencement des réseaux enterrés ou aériens de transport ou de distribution, conformément aux normes NF S70-003 (Travaux à proximité des réseaux enterrés : prévention des dommages et leurs conséquences) dans son art. 5.8, NF S70-003-2 (Techniques de détection sans fouilles) et NF S70-003-3 (Géoréférencement des réseaux).</p> <p><b>Sont exclus les dommages consécutifs à la réalisation par l'Assuré ou ses sous-traitants de fouilles ou de sondages.</b></p>
20	Géomètre Topographe	Missions destinées à procéder à des relevés métriques, qui permettent d'établir un plan et une carte exacte de tous les détails d'un terrain et de déterminer les implantations et les nivellements des ouvrages, <b>à l'exclusion des études et travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers.</b>

21	Infiltrométrie (Mesures de perméabilité à l'air)	Mesure de la perméabilité à l'air par mise en place de moyens de détection, visualisation et quantification des flux qui s'infiltrent au travers de l'enveloppe d'un bâtiment, réalisée conformément à la norme NF EN ISO 9972 et à son guide d'application GA P50-784.
----	--	---

## GLOSSAIRES

<b>AUDITS ET DIAGNOSTICS</b>	Missions d'expertise aboutissant, après des opérations d'évaluation, d'investigation, de vérifications et de contrôles, à un jugement destiné à, si nécessaire, améliorer un ouvrage au vu de son état existant, au regard d'exigences réglementaires ou normatives. <b>Cette mission ne comporte aucune étude technique et ni mission de maîtrise d'œuvre.</b>
<b>CALCULS THERMIQUES REGLEMENTAIRES</b>	<p>Cette mission comprenant les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calcul des besoins conventionnels en énergie des bâtiments au regard de la réglementation thermique française en vigueur ;</li> <li>• Fourniture de la fiche standardisée d'étude thermique et de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique ;</li> <li>• Calcul de la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment étudié par rapport à la réglementation thermique française en vigueur ;</li> <li>• Détermination des déperditions pièce par pièce permettant le dimensionnement du chauffage ;</li> <li>• Proposition d'amélioration dans le cas du non respect des exigences de la RT en vigueur ;</li> <li>• Fourniture de la fiche standardisée d'étude thermique permettant la réalisation de l'attestation de conformité à la Réglementation Thermique par une personne habilitée.</li> </ul> <p><b>Cette mission ne comprend pas les études de dimensionnement des installations.</b></p>
<b>ETUDES DE FAISABILITE</b>	Etude destinée à vérifier qu'un projet est techniquement faisable et économiquement viable, dans ses aspects techniques, commerciaux, économiques, juridique et organisationnels.
<b>EXPERTISE ET/OU ARBITRAGE</b>	<p><b>Expertise :</b> Mission de formulation d'un avis, d'une estimation ou d'une évaluation par la recherche de faits techniques ou scientifiques destinée à éclairer la décision d'un tiers lorsque le tiers décideur ne dispose pas des connaissances nécessaires et suffisantes, <b>à l'exclusion de toute préconisation technique et des missions d'expertise judiciaire.</b></p> <p><b>Arbitrage :</b> Mode extra-judiciaire de résolution d'un conflit par lequel des parties conviennent de soumettre leur différend à un ou plusieurs arbitres qu'elles choisissent ; l'arbitre est chargé de rendre une sentence qui s'impose aux parties sous réserve du respect de certaines conditions, <b>la décision arbitrale excluant toute préconisation technique.</b></p>